

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CCAS2024_03_01

Remplace la Délibération n° CCAS-2024-03-01 du 19 mars 2024
Suite à une erreur matérielle

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 6

POUR : 6
CONTRE : ..
ABSTENTION : ..

Date de convocation : 04 mars 2024

Présents : M. LEVEQUE Dominique - Mme MEUNIER Marion - Karine BARBIER - MERSEY Yvette - Mme JOURDAN Hélène – Mme PERREAU Christiane – M. METIVIER Joël

Absent(s) : M. BITAUD Nicolas - Mme TALMON-LARODERIE Anne

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

Compte Administratif 2023

Le Président étant sorti de la salle, Mme MEUNIER Marion préside la séance et expose le compte administratif 2023 d'où il ressort un excédent de fonctionnement de 2 038.89 €.
Mme MEUNIER Marion a signalé que les dépenses du CCAS s'élèvent à 9 036,11 €.

La Commission vote à l'unanimité le Compte Administratif 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240319-CCAS2024-03-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Acle rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 25.03.2024
Publication par voie d'affichage : 25.03.2024

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 25.03.2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CCAS2024_03_02

Remplace la délibération n° CCAS-2024-03-02 du 19 mars 2024
Suite à une erreur matérielle

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 04 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

Présents : M. LEVEQUE Dominique - Mme MEUNIER Marion - Mme BARBIER Karine - MERSEY Yvette - Mme JOURDAN Hélène - Mme PERREAU Christiane - Anne - M. METIVIER Joël

POUR ..7
CONTRE ..
ABSTENTION ..

Absent(s) : M. BITAUD Nicolas - Mme TALMON-LARODERIE

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

Compte de gestion 2023

La Commission après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et la décision modificative qui s'y rattache.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023.

Considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées.

Déclare que le Compte de Gestion concernant le CCAS pour l'exercice 2023 n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 25.03.2024
Publication par voie d'affichage : 25.03.2024

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 25.03.2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240319-CCAS2024-03-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CCAS2024_03_03

Remplace la délibération n° CCAS-2024-03-03 du 19 mars 2024
Suite à une erreur matérielle

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 04 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

Présents : M. LEVEQUE Dominique – Mme MEUNIER Marion - Mme BARBIER Karine – MERSEY Yvette - Mme JOURDAN Hélène – Mme PERREAU Christiane – Anne – M. METIVIER Joël

POUR ..7
CONTRE ..
ABSTENTION ..

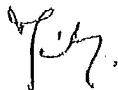
Absent(s) : M. BITAUD Nicolas - Mme TALMON-LARODERIE

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

Vote affectation des résultats

Considérant que le résultat à affecter s'élève à 4 319.83 €, la Commission, après avoir délibéré, décide d'affecter la totalité de l'excédent à la section de fonctionnement.

Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 25.03.2024
Publication par voie d'affichage : 25.03.2024

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 25.03.2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240319-CCAS2024-03-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CCAS2024_03_04

Remplace la délibération n° CCAS-2024-03-04 du 19 mars 2024

Suite à une erreur matérielle

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 04 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

Votants / 7

POUR ..7

CONTRE ..

ABSTENTION ..

Présents : M. LEVEQUE Dominique - Mme MEUNIER Marion - Mme BARBIER Karine — MERSEY Yvette - Mme JOURDAN Hélène – Mme PERREAU Christiane – M. METIVIER Joël

Absent(s) : M. BITAUD Nicolas – Mme TALMON-LARODERIE Anne

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

Vote du budget primitif 2024

Le Président remet à chaque membre copie du Budget Primitif 2024. Ce budget, s'équilibrant tant en recettes qu'en dépenses, s'élève à :

Section Fonctionnement : 9 000,00 €

Le CCAS, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2024 et autorise Monsieur le Président à utiliser, pour l'exercice 2024, la fongibilité des crédits possible en M57, avec les taux suivants :

Section Fonctionnement : 7,5 %

Section Investissement : 7,5 %

Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 25.03.2024
Publication par voie d'affichage : 25.03.2024

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 25.03.2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240319-CCAS2024-03-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CCAS2024_03_05

Remplace la délibération n° CCAS-2024-03-05 du 19 mars 2024
Suite à une erreur matérielle

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 04 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

Présents : M. LEVEQUE Dominique - MEUNIER Marion - BARBIER Karine -
MERSEY Yvette - JOURDAN Hélène - PERREAU Christiane -
METIVIER Joël

POUR 7
CONTRE 0
ABSTENTION 0

Absent(s) : BITAUD Nicolas - TALMON-LARODERIE Anne

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

SUBVENTIONS 2024

➤ **L'ADMR** a adressé un courrier pour solliciter une subvention
A été versé en 2021 : 100,00 € / 2022 : 150,00 € / 2023 : 100,00 €
Le CCAS décide d'attribuer une subvention à L'ADMR d'un montant de **150,00 €**
au titre de l'année 2024.

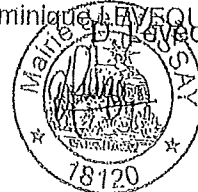
Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 25.03.2024
Publication par voie d'affichage : 25.03.2024

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 25.03.2024

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240319-CCAS2024-03-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CCAS2024_03_06

Remplace la délibération n° CCAS-2024-03-06 du 19 mars 2024
Suite à une erreur matérielle

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 04 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

Présents : M. LEVEQUE Dominique MEUNIER Marion - BARBIER Karine -
MERSEY Yvette - JOURDAN Hélène - PERREAU Christiane -
METIVIER Joël

POUR 7
CONTRE 0
ABSTENTION 0

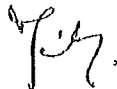
Absent(s) : BITAUD Nicolas - TALMON-LARODERIE Anne

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

SUBVENTIONS 2024

- **FACILAVIE** n'a pas adressé un courrier pour solliciter une subvention
A été versé en 2021 : 100,00 € / 2022 : 150.00 € / 2023 : 100,00 €
Le CCAS décide d'attribuer une subvention à FACILAVIE d'un montant de **150,00 €**
Au titre de l'année 2024.

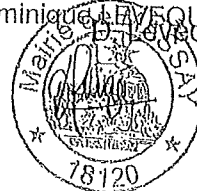
Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 25.03.2024
Publication par voie d'affichage : 25.03.2024

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 25.03.2024

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240319-CCAS2024-03-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CCAS2024_03_07

Remplace la délibération n° CCAS-2024-03-07 du 19 mars 2024
Suite à une erreur matérielle

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 04 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

POUR 7
CONTRE 0
ABSTENTION 0

Présents : M. LEVEQUE Dominique MEUNIER Marion – BARBIER Karine –
MERSEY Yvette – JOURDAN Hélène – PERREAU Christiane –
METIVIER Joël

Absent(s) : BITAUD Nicolas - TALMON -LARODERIE Anne

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

SUBVENTIONS 2024

- Le Secours Populaire de Vierzon n'a pas adressé de courrier pour solliciter une subvention.
A été versé : 2021 : 100,00 € / 2022 : 150,00 € / 2023 : 100,00 €
Le CCAS décide d'attribuer une subvention au Secours Populaire de Vierzon d'un montant de **100,00 €** au titre de l'année 2024.

Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 25.03.2024
Publication par voie d'affichage : 25.03.2024

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 25.03.2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240319-CCAS2024-03-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CCAS2024_03_08

Remplace la délibération n° CCAS-2024-03-08 du 19 mars 2024
Suite à une erreur matérielle

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 04 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

Présents : M. LEVEQUE Dominique - MEUNIER Marion - BARBIER Karine -
MERSEY Yvette - JOURDAN Hélène - PERREAU Christiane -
METIVIER Joël

POUR 7
CONTRE 0
ABSTENTION 0

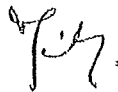
Absent(s) : BITAUD Nicolas - TALMON-LARODERIE Anne

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

SUBVENTIONS 2024 :

- **Le Secours Catholique a adressé de courrier** pour solliciter une subvention.
A été versé : 2021 : 100,00 € / 2022 : 150,00 € / 2023 : 100,00 €
Le CCAS décide d'attribuer une subvention au Secours Catholique de Bourges d'un montant de **100,00 €** au titre de l'année 2024.

Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 25.03.2024
Publication par voie d'affichage : 25.03.2024

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 25.03.2024

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240319-CCAS2024-03-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CCAS2024_03_09

Remplace la délibération n° CCAS-2024-03-09 du 19 mars 2024
Suite à une erreur matérielle

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 04 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

Présents : M. LEVEQUE Dominique - MEUNIER Marion - BARBIER Karine –
MERSEY Yvette – JOURDAN Hélène – PERREAU Christiane –
METIVIER Joël

POUR 7
CONTRE 0
ABSTENTION 0

Absent(s) : BITAUD Nicolas - TALMON-LARODERIE Anne

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

SUBVENTIONS 2024

- **L'Amicale des Pensionnaires de l'EHPAD de Graçay n'a adressé un courrier** pour solliciter une subvention
Le CCAS décide d'attribuer une subvention à l'Amicale des Pensionnaires de l'EHPAD de Graçay d'un montant de **150,00 €** au titre de l'année 2024.

Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 25.03.2024
Publication par voie d'affichage : 25.03.2024

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 25.03.2024

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240319-CCAS2024-03-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CCAS2024_03_10

Remplace la délibération n° CCAS-2024-03-10 du 19 mars 2024
Suite à une erreur matérielle

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 04 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

POUR 7
CONTRE 0
ABSTENTION 0

Présents : M. LEVEQUE Dominique MEUNIER Marion – BARBIER Karine – MERSEY Yvette – JOURDAN Hélène – PERREAU Christiane – METIVIER Joël

Absent(s) : BITAUD Nicolas - TALMON -LARODERIE Anne

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

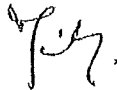
SUBVENTIONS 2024

➤ **JEUNESSE PLEIN AIR 18** a adressé de courrier pour solliciter une subvention.

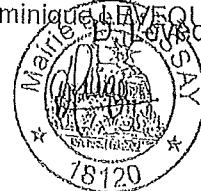
A été versé : 2019 : 40,00 €

Le CCAS décide d'attribuer une subvention à Jeunesse Plein Air 18 d'un montant de **50,00 €** au titre de l'année 2024.

Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 25.03.2024
Publication par voie d'affichage : 25.03.2024

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 25.03.2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240319-CCAS2024-03-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CCAS2024_03_11

Remplace la délibération n° CCAS-2024-03-11 du 19 mars 2024
Suite à une erreur matérielle

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 9h30, le CCAS de la commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 04 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

Présents : M. LEVEQUE Dominique - MEUNIER Marion - BARBIER Karine -
MERSEY Yvette - JOURDAN Hélène - PERREAU Christiane -
METIVIER Joël

POUR 7
CONTRE 0
ABSTENTION 0

Absent(s) : BITAUD Nicolas - TALMON-LARODERIE Anne

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

SUBVENTIONS 2024

- **L'APF n'a pas adressé de courrier** pour solliciter une subvention.
A été versé en 2021 : 40,00 € / 2022 : 100,00 € / 2023 : 100,00 €
Le CCAS décide d'attribuer une subvention à L'APF d'un montant de **50,00 €**
au titre de l'année 2024.

Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le :25.03.2024
Publication par voie d'affichage : 25.03.2024

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 25.03.2024

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240319-CCAS2024-03-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CCAS2024_03_12

Remplace la délibération n° CCAS-2024-03-12 du 19 mars 2024
Suite à une erreur matérielle

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 04 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

POUR 7
CONTRE 0
ABSTENTION 0

Présents : M. LEVEQUE Dominique MEUNIER Marion – BARBIER Karine – MERSEY Yvette – JOURDAN Hélène – PERREAU Christiane – METIVIER Joël

Absent(s) : BITAUD Nicolas - TALMON -LARODERIE Anne

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

SUBVENTIONS 2024

- La Croix Rouge Française a adressé de courrier pour solliciter une subvention.
A été versé : 00.00 €
Le CCAS décide d'attribuer une subvention à la Croix Rouge Française d'un montant de 100,00 € au titre de l'année 2024.

Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le :25.03.2024
Publication par voie d'affichage : 25.03.2024

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 25.03.2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240319-CCAS2024-03-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CCAS2024_03_13

Remplace la délibération n° CCAS-2024-03-13 du 19 mars 2024
Suite à une erreur matérielle

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 04 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

POUR 7
CONTRE 0
ABSTENTION 0

Présents : M. LEVEQUE Dominique - MEUNIER Marion – BARBIER Karine –
MERSEY Yvette – JOURDAN Hélène – PERREAU Christiane –
METIVIER Joël

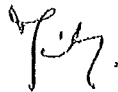
Absent(s) : BITAUD Nicolas - TALMON -LARODERIE Anne

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

SUBVENTIONS 2024

- **CAMPUS DES METIERS ET DE L'ARTISANAT** adressé de courrier pour solliciter une subvention.
A été versé : 2023 : 00.00 €
Le CCAS décide d'attribuer une subvention au CAMPUS des Métiers de l'Artisanat d'un montant de **50,00 €** au titre de l'année 2024.

Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 25.03.2024
Publication par voie d'affichage : 25.03.2024

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 25.03.2024

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240319-CCAS2024-03-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024